

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 décembre 2017

DCM N° 17-12-21-2

Objet : Débat sur les orientations générales du PADD.

Rapporteur: M. le Maire

Par délibération du 23 février 2017, le conseil municipal a décidé d'engager une procédure de révision générale de son plan local d'urbanisme (PLU) afin de se doter d'un document de planification qui réponde aux enjeux de la Ville de Metz.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Ce PADD est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme, car il s'agit d'un document politique qui exprime le projet de la Ville en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon des dix à quinze prochaines années. Les outils réglementaires (règlements écrit et graphique, orientations d'aménagement et de programmation) constituent la traduction des orientations qui y sont définies.

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Les orientations générales du projet de PADD sont les suivantes :

ORIENTATION GENERALE N°1: METZ CŒUR METROPOLITAIN, RAYONNANT ET ATTRACTIF

- Conforter et poursuivre les nombreux projets qui transforment l'espace urbain et affirment le rayonnement métropolitain de la Ville centre
- Affirmer le rôle de Metz comme pôle d'emplois et créateur de richesses du bassin de vie
- Privilégier l'intensification de la ville en s'appuyant sur les pôles multimodaux
- Conforter l'accessibilité de la ville centre et des pôles structurants
- Conforter la géographie universitaire (formation, logements et services)
- Préserver et mettre en valeur les qualités paysagères et patrimoniales de la ville
- Requalifier les portes d'entrée sur le territoire

ORIENTATION GENERALE N°2 : METZ VIGILANTE A L'EQUILIBRE VILLE-NATURE

- Mobiliser prioritairement le foncier au sein de l'enveloppe urbaine en cohérence avec l'offre de transports en commun et les polarités existantes
- Prévoir des extensions maîtrisées de l'enveloppe urbaine
- Proposer une offre de logements adaptés et favoriser la diversité des modes d'habiter
- Favoriser la construction ou la transformation d'une ville respectueuse et vertueuse du point de vue de l'environnement
- Préserver l'armature écologique et conforter la nature en ville
- Mettre en réseau la nature au service des habitants et la consolider comme une ressource
- Accompagner les projets en cours et favoriser les expérimentations en matière d'agriculture urbaine
- Tenir compte de la vulnérabilité du territoire

ORIENTATION GENERALE N°3 : METZ, VILLE DES PROXIMITES FAVORISANT LES LIENS ET LA QUALITE DU CADRE DE VIE

- Conforter l'armature urbaine autour du cœur d'agglomération attractif et des dynamiques de quartiers
- Favoriser la mixité fonctionnelle pour répondre aux besoins de proximité
- Promouvoir l'éco-mobilité et la perméabilité du territoire
- Promouvoir la qualité du cadre de vie pour tous : santé, bien-être et loisirs
- Développer une ville intelligente

Il est donc proposé au Conseil Municipal de débattre sur les orientations générales du PADD.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues ;

VU le Code Général des Collectives Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 151-1, L. 151-2, L. 151-5 et à L. 153-12 ;

VU la loi SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2001 et la loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 2 juillet 2003, ainsi que leurs décrets d'application ;

VU la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle I ;

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi Grenelle II ;

VU la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR ;

VU le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé par le Conseil municipal de la Ville de Metz le 18 décembre 2008 ;

VU les modifications simplifiées n° 1 à 3 approuvées par les délibérations du Conseil municipal du 24 septembre 2009, 26 avril 2012 et 15 décembre 2016 ;

VU les modifications n° 1 à 8 approuvées par les délibérations du Conseil municipal du 26 novembre 2009, 29 avril 2010, 28 octobre 2010, 30 juin 2011, 05 juillet 2012, 26 septembre 2013, 29 septembre 2016 et 6 juillet 2017 ;

VU la délibération du conseil municipal du 27 février 2017 prescrivant la révision générale n°1 du plan local d'urbanisme ;

VU le document support au débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) annexé aux présentes ;

CONSIDERANT la concertation avec les habitants organisée par la Ville au sujet du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

CONSIDERANT la nécessité de débattre des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) avant examen du projet de plan local d'urbanisme ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) portant sur la révision du Plan local d'urbanisme engagée et de la tenue du débat conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, soutenu par le document de présentation annexé à la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Etude et Programmation Urbaine
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme, Commission
Développement Durable, Commission de Proximité et Cadre de Vie
Référence nomenclature «ACTES» : 2.1 Documents d'urbanisme

Séance ouverte à 09h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

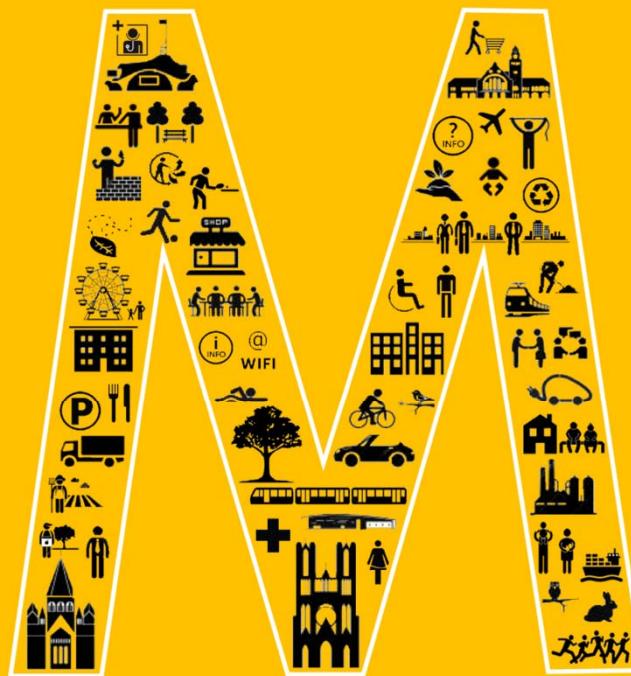
Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18

Dont excusés : 11

Décision : SANS VOTE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

DOCUMENT SUPPORT AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD



Plan Local d'Urbanisme

Conseil Municipal du 21 décembre 2017

SOMMAIRE

- Qu'est ce que le PLU et le PADD ?
- Les objectifs de la révision
- Le calendrier
- Pourquoi un débat sur les orientations générales?
- Les orientations générales d'aménagement
- Objectif démographique et modération de la consommation de l'espace



QU'EST-CE QUE LE PLU ET LE PADD

QU'EST-CE QUE LE PLU ?



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le **document de planification** au niveau communal, qui permet d'établir un **projet global d'urbanisme et d'aménagement**.

Il s'agit d'un **outil de gestion du sol**, réglementaire, qui définit **les règles d'usage des sols** sur l'ensemble du territoire communal.

QUE CONTIENT-IL?



- Un rapport de présentation (dont le diagnostic)
- **Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
- Des orientations d'aménagement et de Programmation (OAP)
- Un règlement écrit et un règlement graphique (plan de zonage)
- Des annexes (servitudes, sanitaires, informatives)

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le PADD fixe

- les **grandes orientations** à l'échelle du territoire pour les 10 à 15 prochaines années
- **Les objectifs chiffrés** de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

C'est le **document pivot** du PLU qui exprime le projet **stratégique et politique** de la Ville pour le développement urbain, économique, social et environnemental de Metz

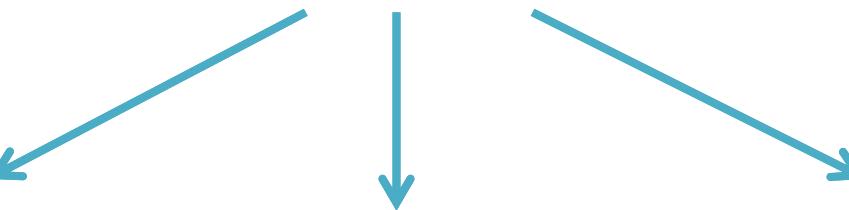
Il porte **les ambitions** voulues par les élus afin de répondre aux enjeux dégagés dans le diagnostic (territorial et environnemental)

Le PADD est une perspective pour se positionner pour le futur PLUi

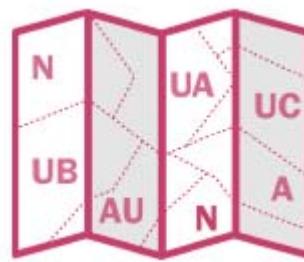
LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



est traduit dans le dispositif réglementaire du PLU constitué par



Les OAP
Orientations
d'Aménagement et de
Programmation



Le plan de zonage



Le règlement



LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION

POURQUOI RÉVISER LE PLU DE METZ ?

Le PLU (Plan Local d’Urbanisme) de la ville de Metz a été **approuvé en 2008**.

Pourquoi réviser ?

- Conforter la **stratégie territoriale communale** dans la continuité des orientations politiques prises ces dernières années (développement des modes actifs et des TC, reconversion de sites,...)
- Définir de **nouvelles orientations pour le projet urbain de Metz à l'horizon 2030** qui soient durables, ambitieuses et innovantes pour la ville et qui contribuent au développement du cœur de la future métropole
- Prendre en considération les dernières **évolutions réglementaires** en matière d’aménagement du territoire, d’urbanisme, d’environnement et de développement durable (ALUR et Grenelles)
- Prendre en compte les **documents supra-communaux** (SCOT, PDU, PLH, PSMV, Metz 2030, Agenda 21,...)

Délibération de prescription de la révision le 23 février 2017

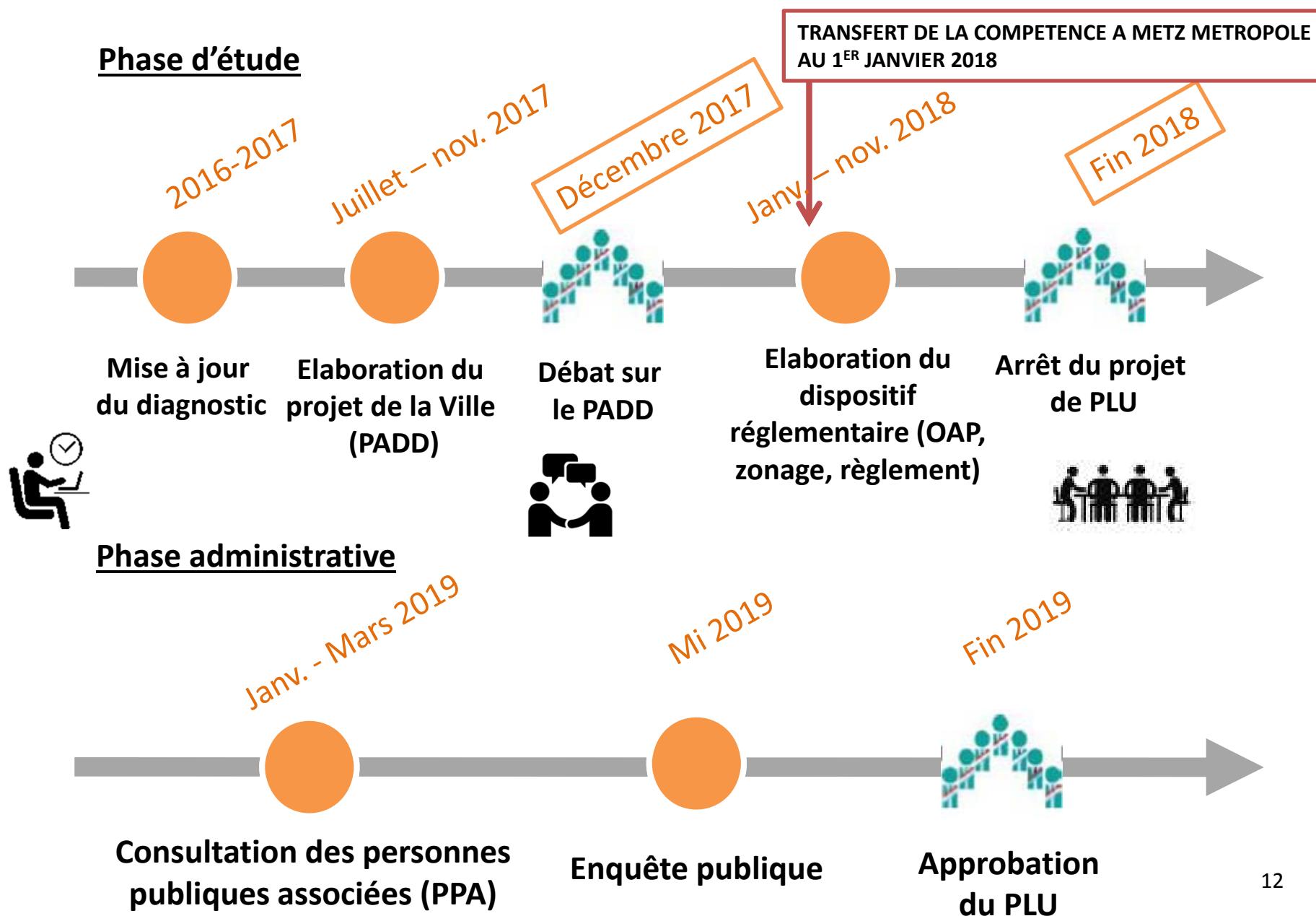
RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA REVISION

- Définir un cadre maitrisé du **développement de Metz**
- Conforter sa **place au cœur de la future Métropole** et prendre en compte les dynamiques que cela génère et générera.
- Construire un **projet de territoire adapté** aux spécificités messines
- Permettre la **réalisation de projets** concourant aux objectifs de la commune
- Intégrer les enjeux du **développement durable** et maintenir un **cadre de vie** de qualité
- Renforcer **l'attractivité économique**
- Maintenir **l'équilibre entre activités et logements** dans les quartiers
- Favoriser la **diversité** des formes urbaines et la **mixité** des logements
- Constituer un document **clair et lisible** par tous



LE CALENDRIER

GRANDES ETAPES PREVISIONNELLES DU PROJET DE PLU





POURQUOI UN DEBAT SUR LE PADD ?

POURQUOI UN DEBAT ?

Dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme prévoit « *qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme* ».



ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT DU PADD

UN RECIT AUTOUR DE 3 ORIENTATIONS GENERALES

METZ CŒUR
METROPOLITAINE,
RAYONNANT ET
ATTRACTIF



METZ VIGILANTE
A L'EQUILIBRE
VILLE-NATURE

METZ, VILLE DES
PROXIMITES
FAVORISANT LES
LIENS ET LA QUALITE
DU CADRE DE VIE

UN RECIT AUTOUR DE 3 ORIENTATIONS GENERALES

METZ CŒUR
METROPOLITAIN,
RAYONNANT ET
ATTRACTIF

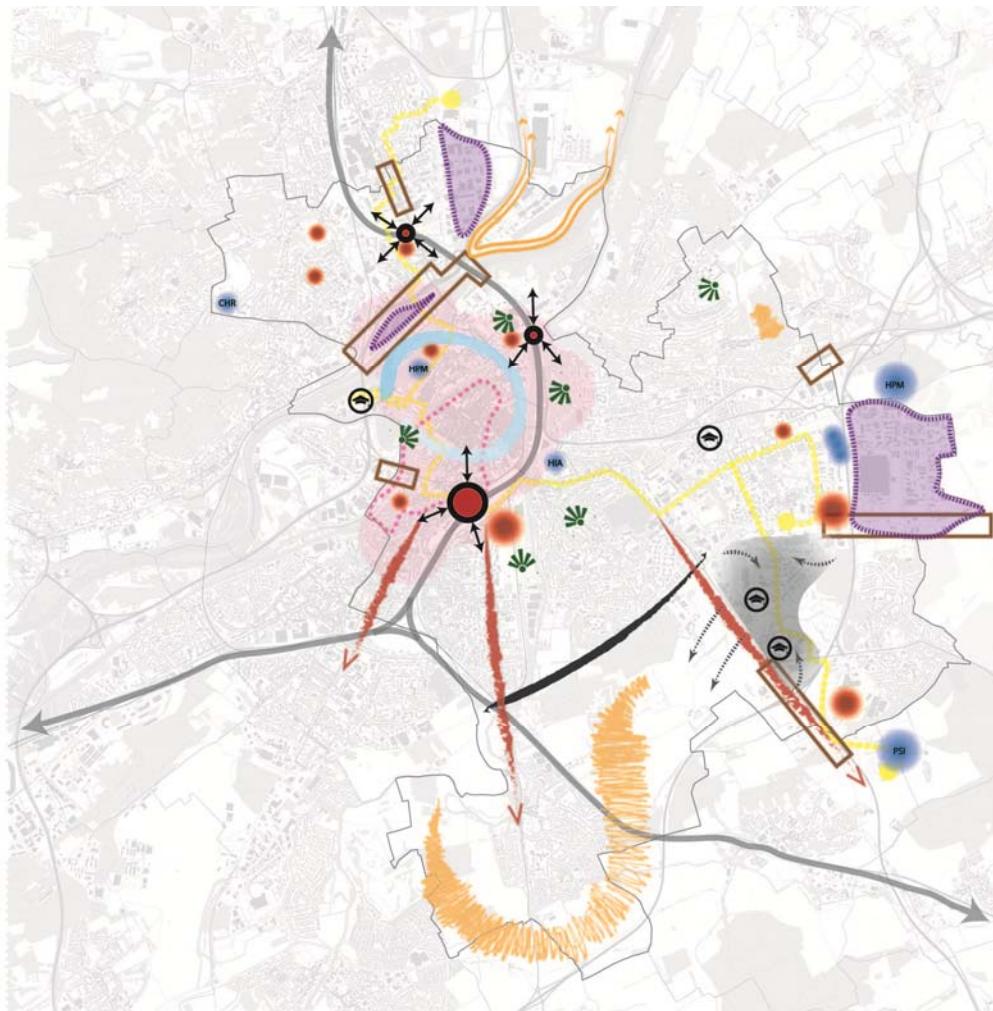


METZ VIGILANTE
A L'EQUILIBRE
VILLE-NATURE



METZ, VILLE DES
PROXIMITES
FAVORISANT LES
LIENS ET LA QUALITE
DU CADRE DE VIE





Conforter l'accessibilité et la multimodalité du territoire

- Voies ferrées
- ***** Lignes METTIS
- Pôles d'échanges multimodaux structurants/émergents
- ← Axes centre-péphérie
- Entrées d'agglomération
- Liaison potentielle

Valoriser le patrimoine bâti et paysager

- Site patrimonial remarquable
- Principaux éléments de patrimoine protégés
- Points de vue remarquables principaux

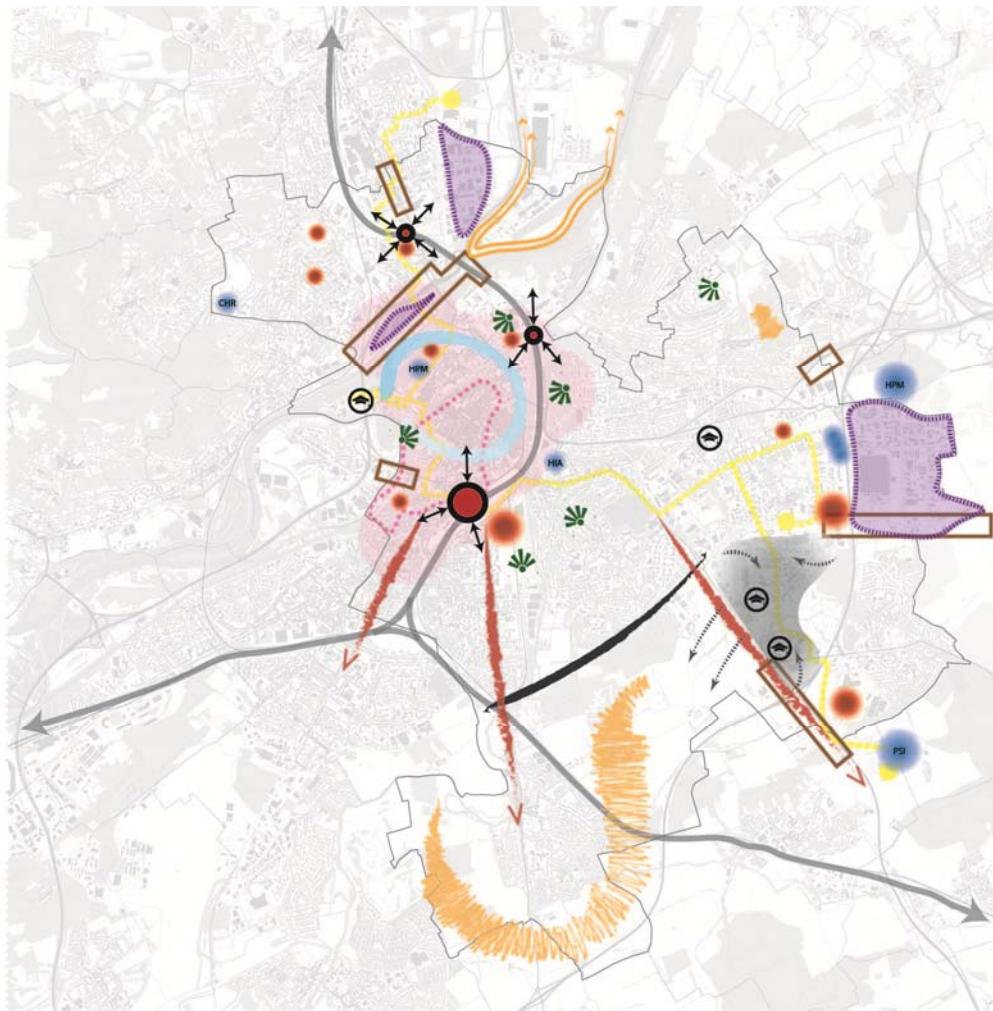
ORIENTATION GENERALE N°1 METZ CŒUR METROPOLITAIN, RAYONNANT ET ATTRACTIF

1/ Conforter et poursuivre les nombreux projets qui transforment l'espace urbain et affirment le rayonnement métropolitain de la Ville centre

MUSE, AGORA, démarche Lor'n Tech, METTIS, Centre des congrès R.Schuman, administrations, équipements publics, INSEE, Parc du Technopole, Campus technologique, ...

Consolidier le territoire comme créateur de richesses

- Pôles industriels et logistiques
- Equipements structurants et pôle commercial
- Pôle tertiaire
- Densification et développement
- Pôle de santé
- Agriculture péri-urbaine
- Nouveau port de Metz
- Pôle universitaire
- Coeur d'agglomération rayonnant



Conforter l'accessibilité et la multimodalité du territoire

- Voies ferrées
- Lignes METTIS
- Pôles d'échanges multimodaux structurants/émergents
- ← Axes centre-péphérie
- Entrées d'agglomération
- Liaison potentielle

Valoriser le patrimoine bâti et paysager

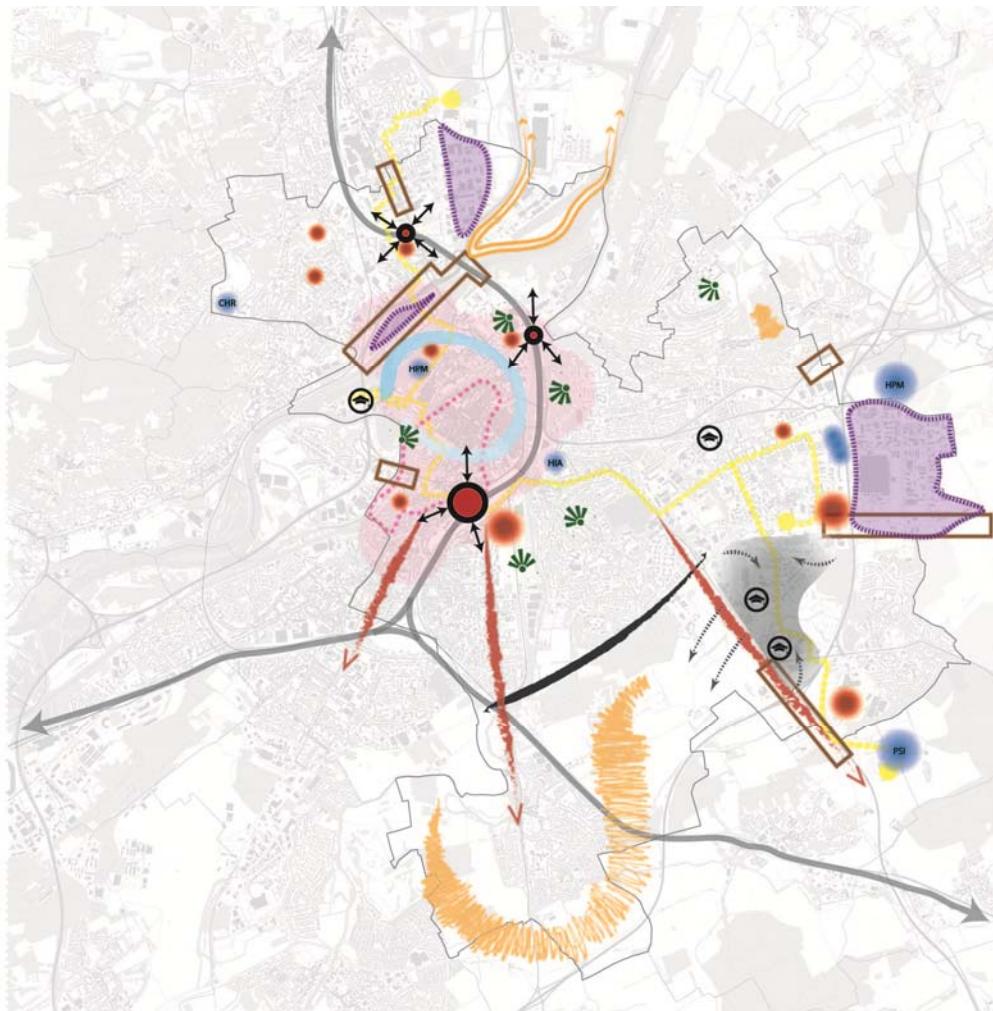
- Site patrimonial remarquable
- Principaux éléments de patrimoine protégés
- Points de vue remarquables principaux

ORIENTATION GENERALE N°1 METZ CŒUR METROPOLITAIN, RAYONNANT ET ATTRACTIF

1/ Conforter et poursuivre les nombreux projets qui transforment l'espace urbain et affirment le rayonnement métropolitain de la Ville centre

2/ Affirmer le rôle de Metz comme pôle d'emplois et créateur de richesses du bassin de vie

- Conforter et accompagner le développement du Nouveau Port et de l'Actipôle (requalification)
- Accompagner le transfert de technologie (IRT M2P, Lafayette, CEA Tech)
- Consolider les espaces pour les activités artisanales et petites industries (autour de PSA, Port Mazerolle...)
- Poursuivre la politique engagée dans la valorisation des déchets (gestion, traitement et valorisation des déchets)
- Préserver les activités agricoles aux franges de la Ville



Conforter l'accessibilité et la multimodalité du territoire

- Voies ferrées
- Lignes METTIS
- Pôles d'échanges multimodaux structurants/émergents
- ← Axes centre-péphérie
- Entrées d'agglomération
- Liaison potentielle

Valoriser le patrimoine bâti et paysager

- Site patrimonial remarquable
- Principaux éléments de patrimoine protégés
- Points de vue remarquables principaux

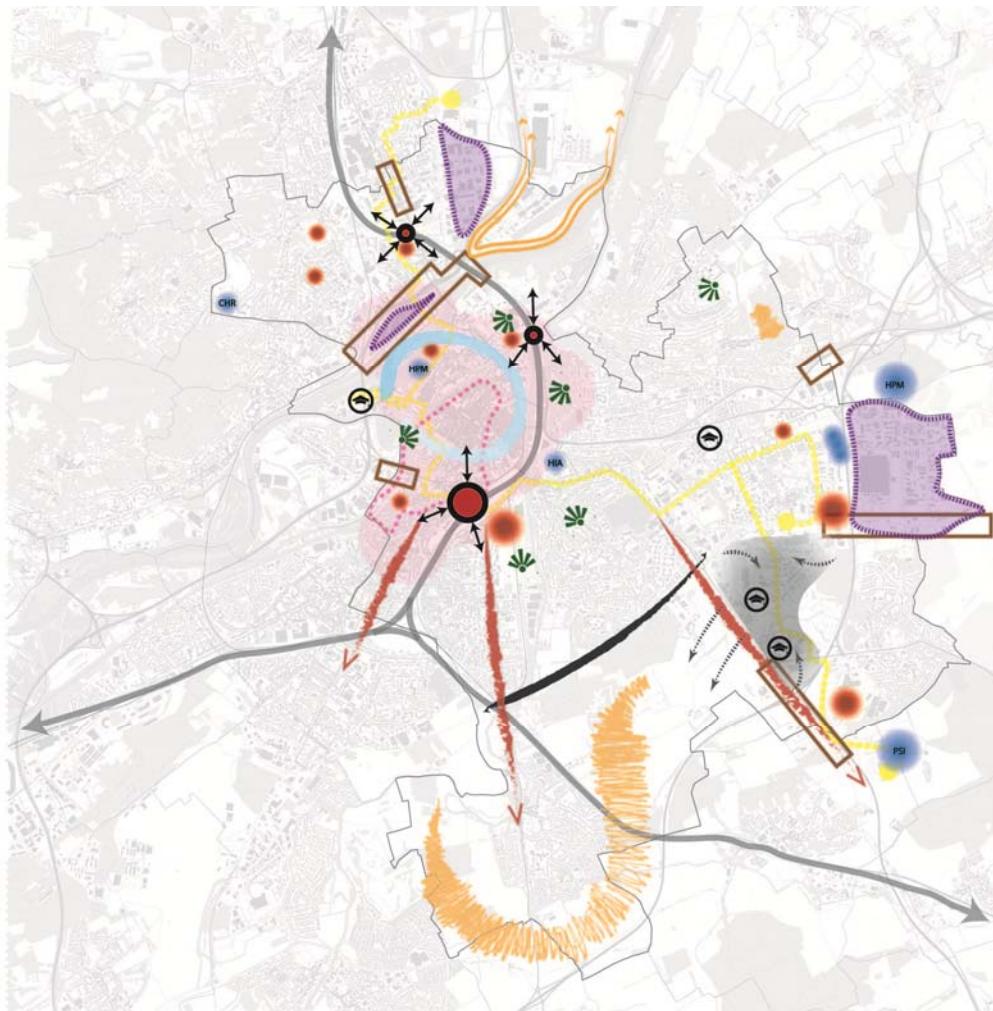
ORIENTATION GENERALE N°1 METZ CŒUR METROPOLITAIN, RAYONNANT ET ATTRACTIF

1/ Conforter et poursuivre les nombreux projets qui transforment l'espace urbain et affirment le rayonnement métropolitain de la Ville centre

2/ Affirmer le rôle de Metz comme pôle d'emplois et créateur de richesses du bassin de vie

3/ Privilégier l'intensification de la ville en s'appuyant sur les pôles multimodaux

- Valoriser les pôles multimodaux majeurs (halte Metz-nord, gare de Metz, ancienne gare de Metz-Chambière)
- Urbaniser à proximité des gares
- Favoriser les reports vers les modes alternatifs (parking relais/rabattement)



Conforter l'accessibilité et la multimodalité du territoire

- Voies ferrées
- Lignes METTIS
- Pôles d'échanges multimodaux structurants/émergents
- ← Axes centre-péphérie
- Entrées d'agglomération
- Liaison potentielle

Valoriser le patrimoine bâti et paysager

- Site patrimonial remarquable
- Principaux éléments de patrimoine protégés
- Points de vue remarquables principaux

ORIENTATION GENERALE N°1 METZ CŒUR METROPOLITAIN, RAYONNANT ET ATTRACTIF

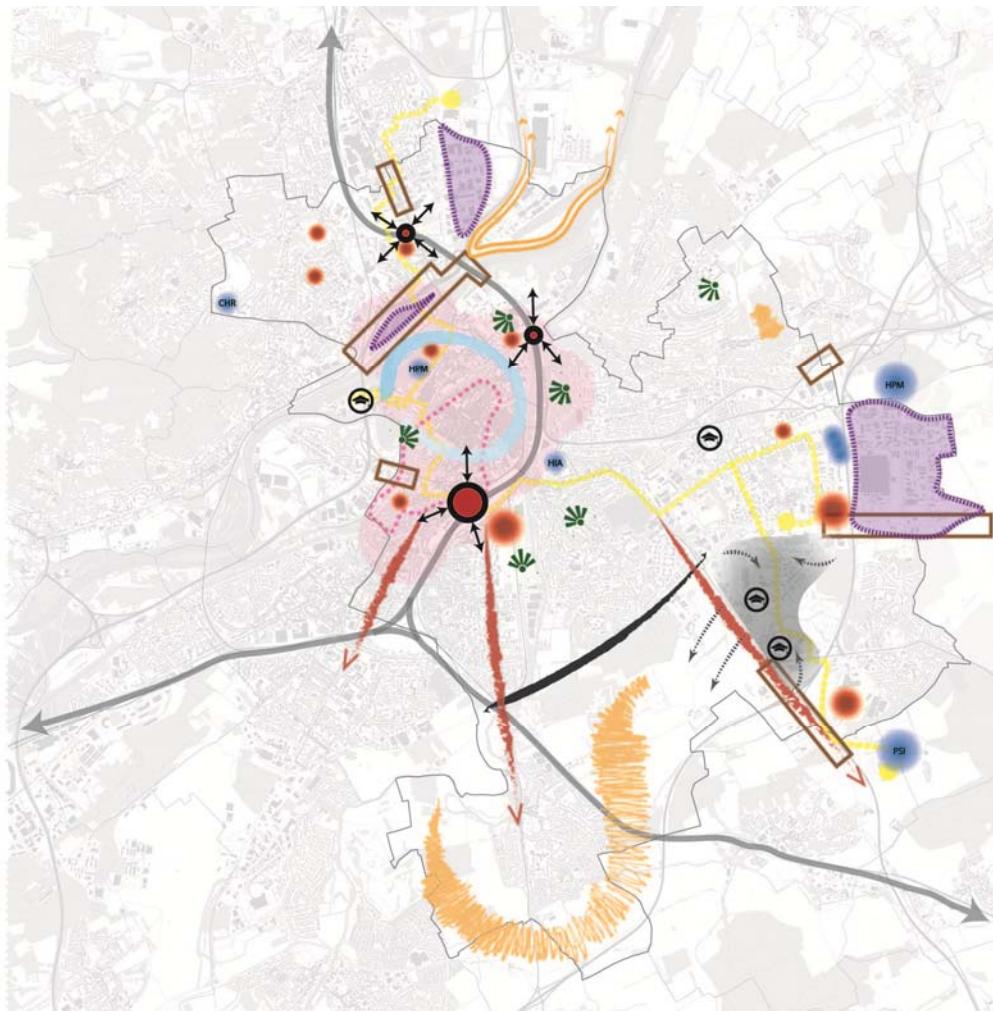
1/ Conforter et poursuivre les nombreux projets qui transforment l'espace urbain et affirment le rayonnement métropolitain de la Ville centre

2/ Affirmer le rôle de Metz comme pôle d'emplois et créateur de richesses du bassin de vie

3/ Privilégier l'intensification de la ville en s'appuyant sur les pôles multimodaux

4/ Conforter l'accessibilité de la ville centre et des pôles structurants

- Rééquilibrer le partage modal des voies structurantes (A. Malraux, XX^{ème} corps, Av. Strasbourg notamment)
- Renforcer l'accès piéton à l'hyper-centre (Bellecroix, DLP et Amphithéâtre notamment : ex. digue de Wadrinau)
- Adapter la ville aux problématiques des livraisons
- Intégrer le projet du Bd interco. Sud



Conforter l'accessibilité et la multimodalité du territoire

- Voies ferrées
- Lignes METTIS
- Pôles d'échanges multimodaux structurants/émergents
- ← Axes centre-péphérie
- Entrées d'agglomération
- Liaison potentielle

Valoriser le patrimoine bâti et paysager

- Site patrimonial remarquable
- Principaux éléments de patrimoine protégés
- Points de vue remarquables principaux

Consolidier le territoire comme créateur de richesses

- Pôles industriels et logistiques
- Equipements structurants et pôle commercial
- Pôle tertiaire
- Densification et développement
- Pôle de santé
- Agriculture péri-urbaine
- Nouveau port de Metz
- Pôle universitaire
- Coeur d'agglomération rayonnant

ORIENTATION GENERALE N°1 METZ CŒUR METROPOLITAIN, RAYONNANT ET ATTRACTIF

1/ Conforter et poursuivre les nombreux projets qui transforment l'espace urbain et affirment le rayonnement métropolitain de la Ville centre

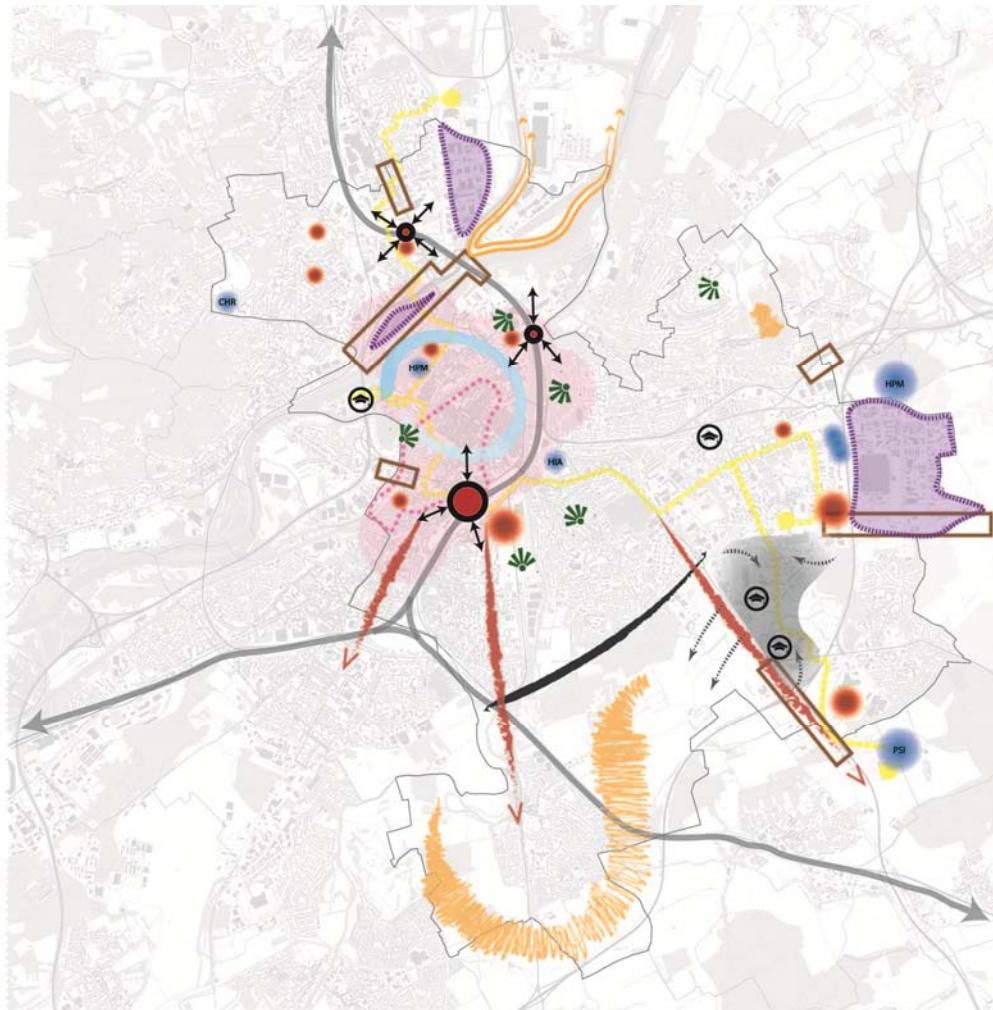
2/ Affirmer le rôle de Metz comme pôle d'emplois et créateur de richesses du bassin de vie

3/ Privilégier l'intensification de la ville en s'appuyant sur les pôles multimodaux

4/ Conforter l'accessibilité de la ville centre et des pôles structurants

5/ Conforter la géographie universitaire (formation, logements et services)

Dynamiser les campus existants pour créer de véritables lieux de vie (logements adaptés, restaurant universitaire, services, équipements sportifs)



Conforter l'accessibilité et la multimodalité du territoire

- Voies ferrées
- Lignes METTIS
- Pôles d'échanges multimodaux structurants/émergents
- ← Axes centre-péphérie
- Entrées d'agglomération
- Liaison potentielle

Valoriser le patrimoine bâti et paysager

- Site patrimonial remarquable
- Principaux éléments de patrimoine protégés
- Points de vue remarquables principaux

ORIENTATION GENERALE N°1 METZ CŒUR METROPOLITAIN, RAYONNANT ET ATTRACTIF

1/ Conforter et poursuivre les nombreux projets qui transforment l'espace urbain et affirment le rayonnement métropolitain de la Ville centre

2/ Affirmer le rôle de Metz comme pôle d'emplois et créateur de richesses du bassin de vie

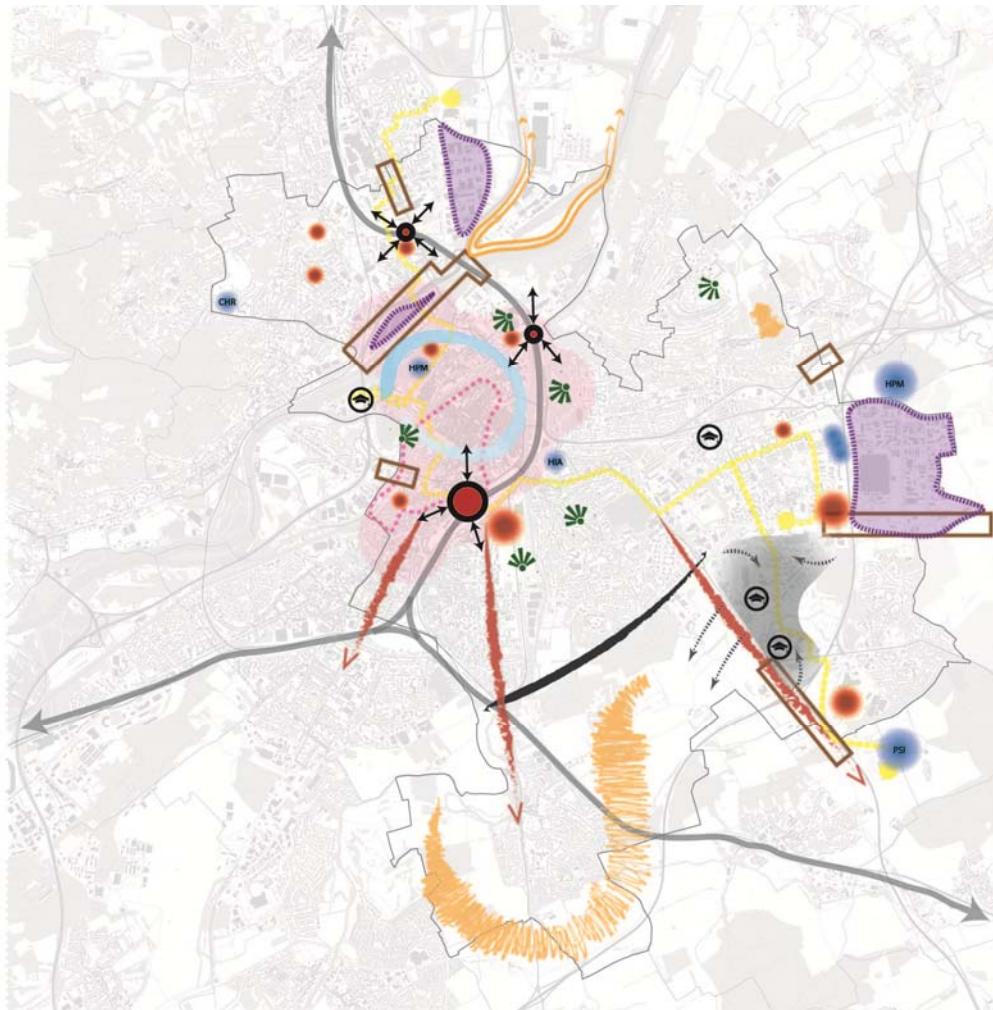
3/ Privilégier l'intensification de la ville en s'appuyant sur les pôles multimodaux

4/ Conforter l'accessibilité de la ville centre et des pôles structurants

5/ Conforter la géographie universitaire (formation, logements et services)

6/ Préserver et mettre en valeur les qualités paysagères et patrimoniales de la ville

PSMV, UNESCO, monuments historiques, points de vue remarquables à préserver, à mettre en valeur...
23



Conforter l'accessibilité et la multimodalité du territoire

- Voies ferrées
- Lignes METTIS
- Pôles d'échanges multimodaux structurants/émergents
- ← Axes centre-péphérie
- Entrées d'agglomération
- Liaison potentielle

Valoriser le patrimoine bâti et paysager

- Site patrimonial remarquable
- Principaux éléments de patrimoine protégés
- Points de vue remarquables principaux

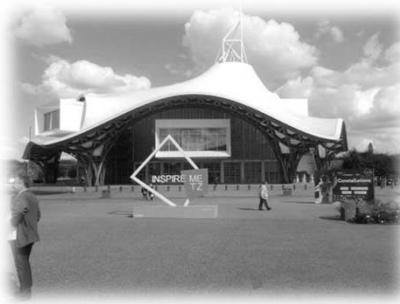
ORIENTATION GENERALE N°1 METZ CŒUR METROPOLITAIN, RAYONNANT ET ATTRACTIF

- 1/ Conforter et poursuivre les nombreux projets qui transforment l'espace urbain et affirment le rayonnement métropolitain de la Ville centre**
- 2/ Affirmer le rôle de Metz comme pôle d'emplois et créateur de richesses du bassin de vie**
- 3/ Privilégier l'intensification de la ville en s'appuyant sur les pôles multimodaux**
- 4/ Conforter l'accessibilité de la ville centre et des pôles structurants**
- 5/ Conforter la géographie universitaire (formation, logements et services)**
- 6/ Préserver et mettre en valeur les qualités paysagères et patrimoniales de la ville**
- 7/ Requalifier les portes d'entrée sur le territoire**

(général Metman, Av. de Thionville, bd solidarité, accès A31 et pont mixte)

UN RECIT AUTOUR DE 3 ORIENTATIONS GENERALES

METZ CŒUR
METROPOLITAIN,
RAYONNANT ET
ATTRACTIF

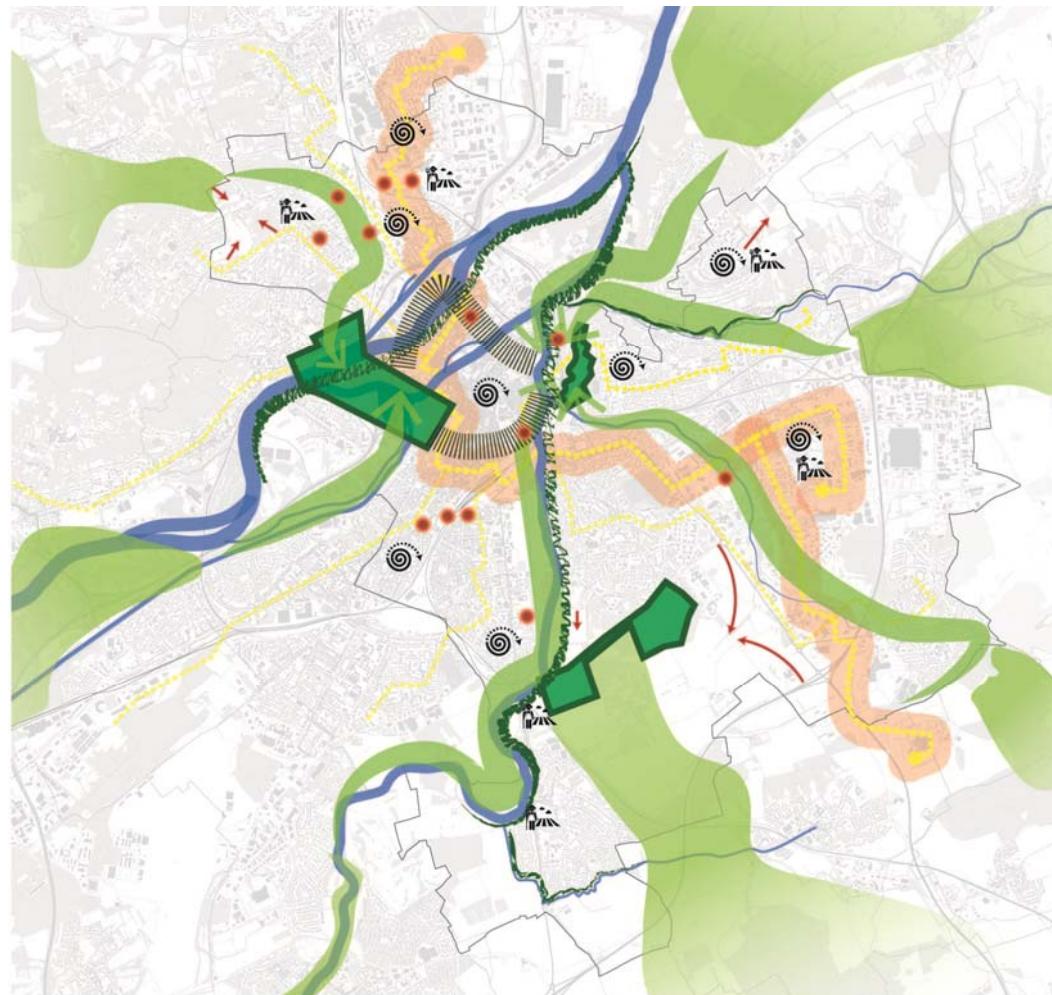


METZ VIGILANTE
A L'EQUILIBRE
VILLE-NATURE



METZ, VILLE DES
PROXIMITES
FAVORISANT LES
LIENS ET LA QUALITE
DU CADRE DE VIE





Mettre la nature en réseau au service des habitants

- Ring vert autour du cœur de ville
- Connexions paysagères et environnementales avec le grand territoire
- Continuités écologiques structurantes
- Principaux espaces de nature en ville
- Trame bleue
- Ripisylve
- Agriculture urbaine

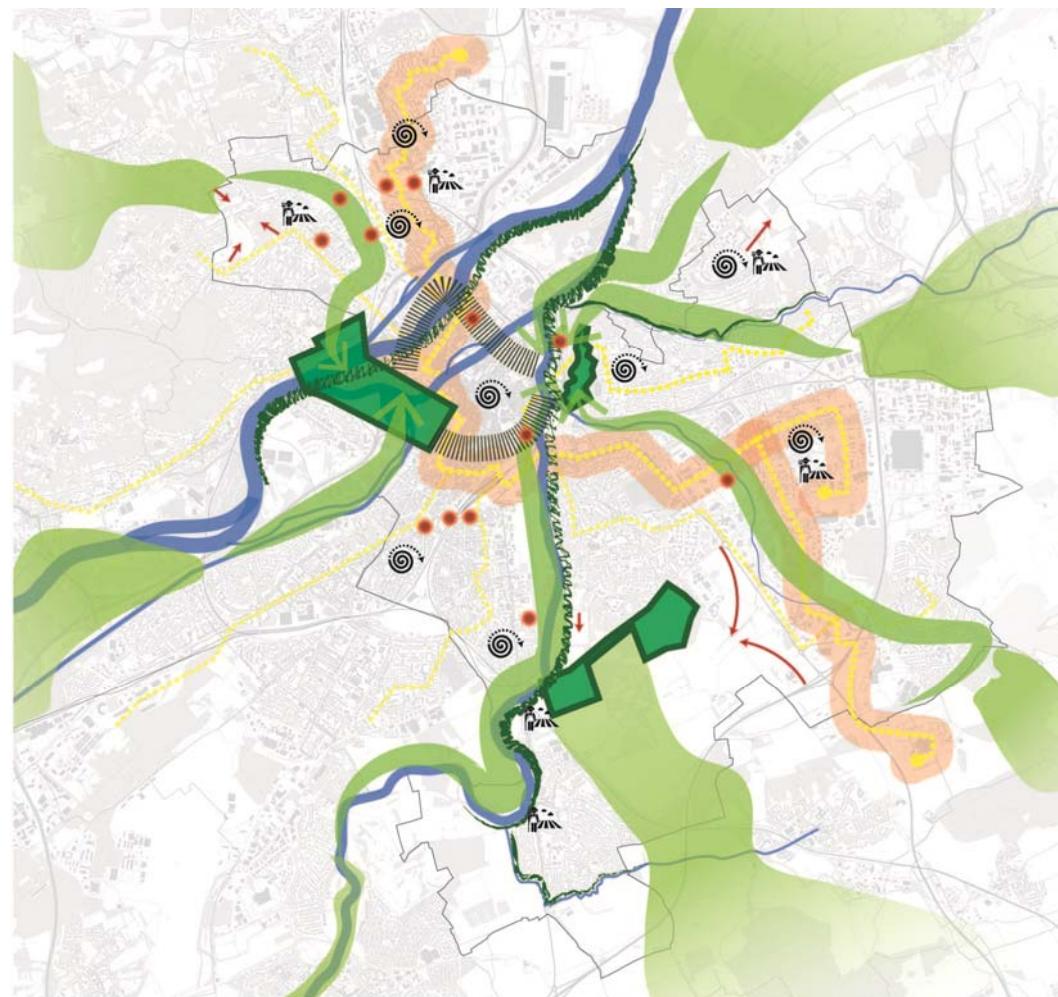
Prioriser un développement au sein de l'enveloppe urbaine en cohérence avec l'offre de transports en commun

- Lignes structurantes de TC
- Périmètre d'influence du METTIS (densification)
- Requalification du parc de logements
- Sites principaux de renouvellement urbain et de densification
- Espaces d'extension maîtrisés

ORIENTATION GENERALE N°2 METZ VIGILANTE A L'EQUILIBRE VILLE-NATURE

1/ Mobiliser prioritairement le foncier au sein de l'enveloppe urbaine en cohérence avec l'offre de TC et les polarités existantes

- Favoriser les opérations en renouvellement urbain, les dents creuses et les coeurs d'îlot en favorisant la diversité fonctionnelle (Sainte-Blandine, ancien tri-postal au Sablon, Intendants Joba, Desvallières, ZAC Amphithéâtre,...)
- Densifier les principales polarités de service en fonction des quartiers



Mettre la nature en réseau au service des habitants

- Ring vert autour du cœur de ville
- Connexions paysagères et environnementales avec le grand territoire
- Continuités écologiques structurantes
- Principaux espaces de nature en ville
- Trame bleue
- Ripisylve
- Agriculture urbaine

Prioriser un développement au sein de l'enveloppe urbaine en cohérence avec l'offre de transports en commun

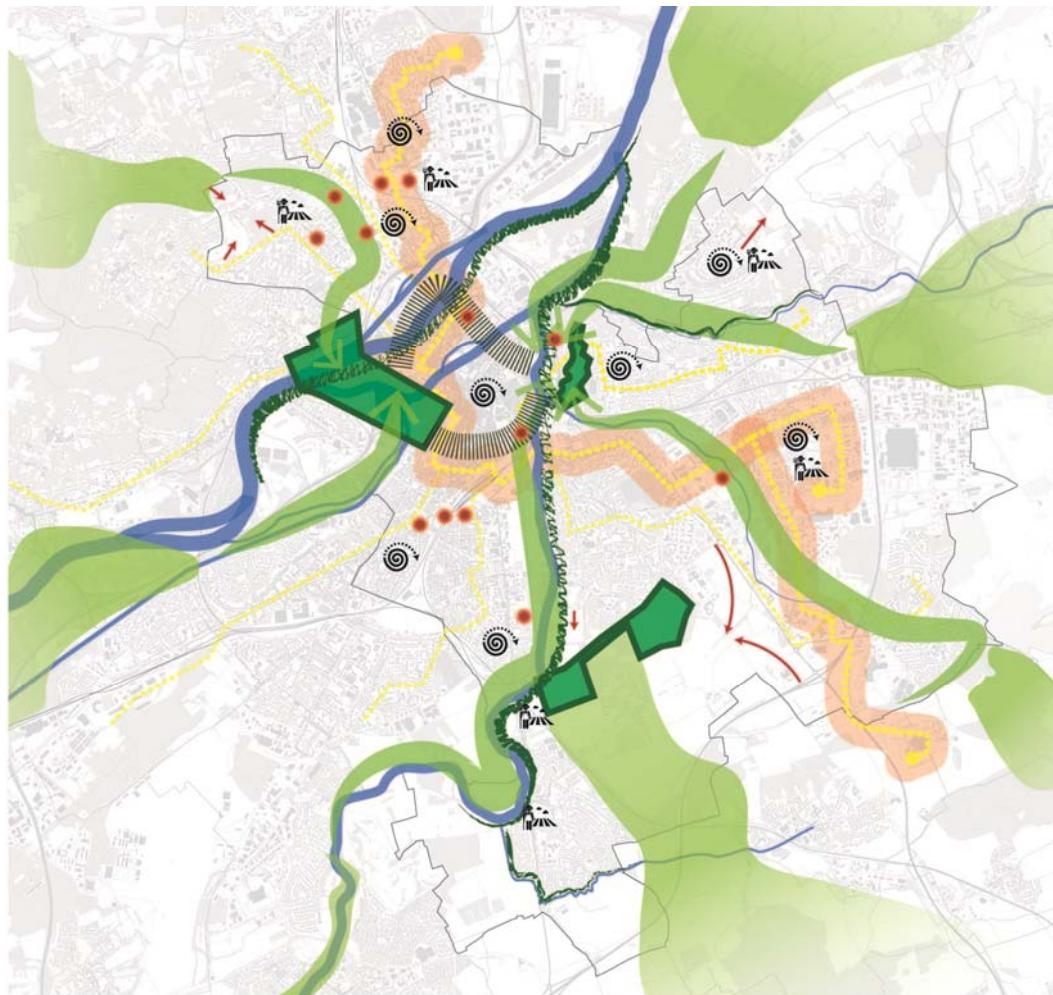
- Lignes structurantes de TC
- Périmètre d'influence du METTIS (densification)
- Requalification du parc de logements
- Sites principaux de renouvellement urbain et de densification
- Espaces d'extension maîtrisés

ORIENTATION GENERALE N°2 METZ VIGILANTE A L'EQUILIBRE VILLE-NATURE

1/ Mobiliser prioritairement le foncier au sein de l'enveloppe urbaine en cohérence avec l'offre de TC et les polarités existantes

2/ Prévoir des extensions maîtrisées de l'enveloppe urbaine

Prévoir l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs, en réponse aux enjeux de développement urbain et économique



Mettre la nature en réseau au service des habitants

- Ring vert autour du cœur de ville
- Connexions paysagères et environnementales avec le grand territoire
- Continuités écologiques structurantes
- Principaux espaces de nature en ville
- Trame bleue
- Ripisylve
- Agriculture urbaine

Prioriser un développement au sein de l'enveloppe urbaine en cohérence avec l'offre de transports en commun

- Lignes structurantes de TC
- Périmètre d'influence du METTIS (densification)
- Requalification du parc de logements
- Sites principaux de renouvellement urbain et de densification
- Espaces d'extension maîtrisés

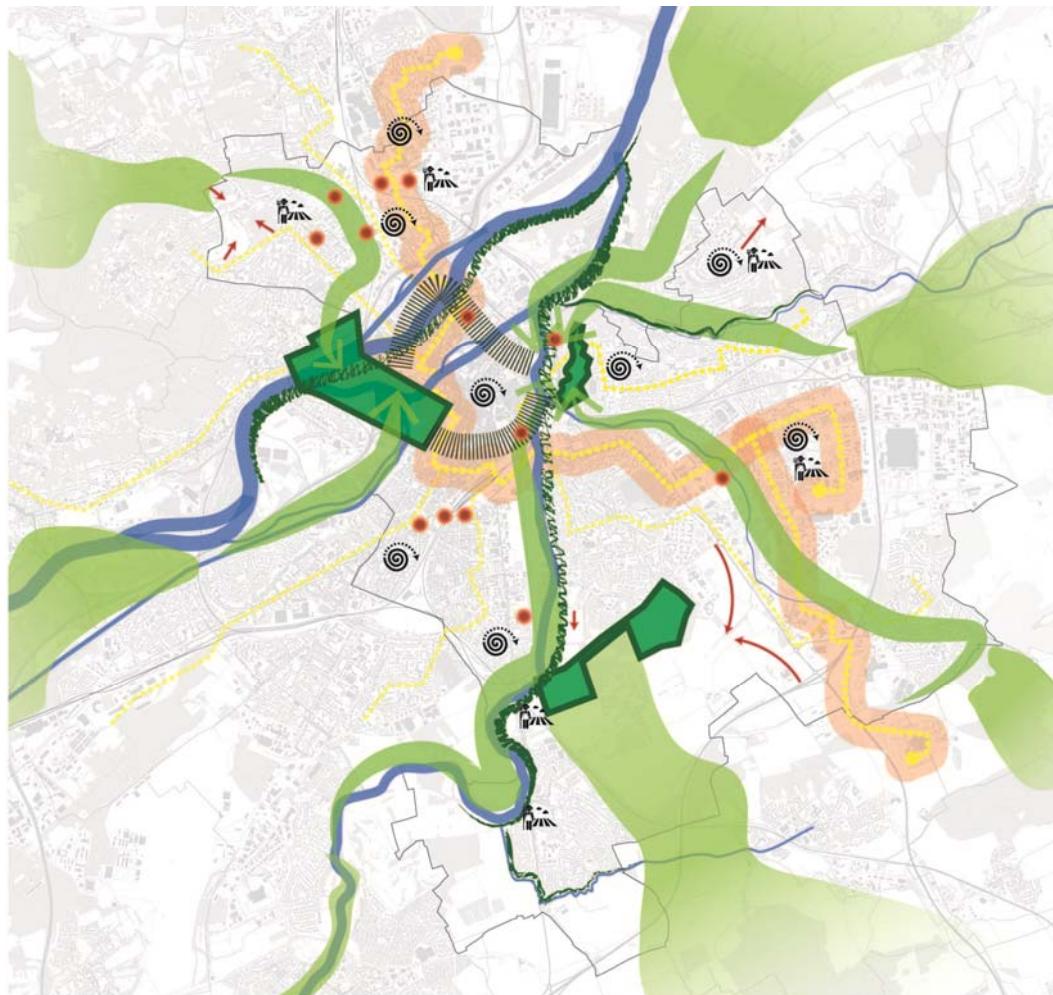
ORIENTATION GENERALE N°2 METZ VIGILANTE A L'EQUILIBRE VILLE-NATURE

1/ Mobiliser prioritairement le foncier au sein de l'enveloppe urbaine en cohérence avec l'offre de TC et les polarités existantes

2/ Prévoir des extensions maitrisées de l'enveloppe urbaine

3/ Proposer une offre de logements adaptés et favoriser la diversité des modes d'habiter

- Veiller à un équilibre entre habitat collectif, intermédiaire et individuel (ville adaptée aux séniors et jeunes ménages)
- Favoriser la mixité sociale
- Diminuer la part des logements sociaux dans les QPV (quartiers prioritaires de la Ville)
- Rester vigilant à la problématique de la vacance et de la requalification du parc
- Intégrer le projet d'aire d'accueil des gens du voyage



Mettre la nature en réseau au service des habitants

- Ring vert autour du cœur de ville
- Connexions paysagères et environnementales avec le grand territoire
- Continuités écologiques structurantes
- Principaux espaces de nature en ville
- Trame bleue
- Ripisylve
- Agriculture urbaine

Prioriser un développement au sein de l'enveloppe urbaine en cohérence avec l'offre de transports en commun

- Lignes structurantes de TC
- Périmètre d'influence du METTIS (densification)
- Requalification du parc de logements
- Sites principaux de renouvellement urbain et de densification
- Espaces d'extension maîtrisés

ORIENTATION GENERALE N°2

METZ VIGILANTE A L'EQUILIBRE VILLE-NATURE

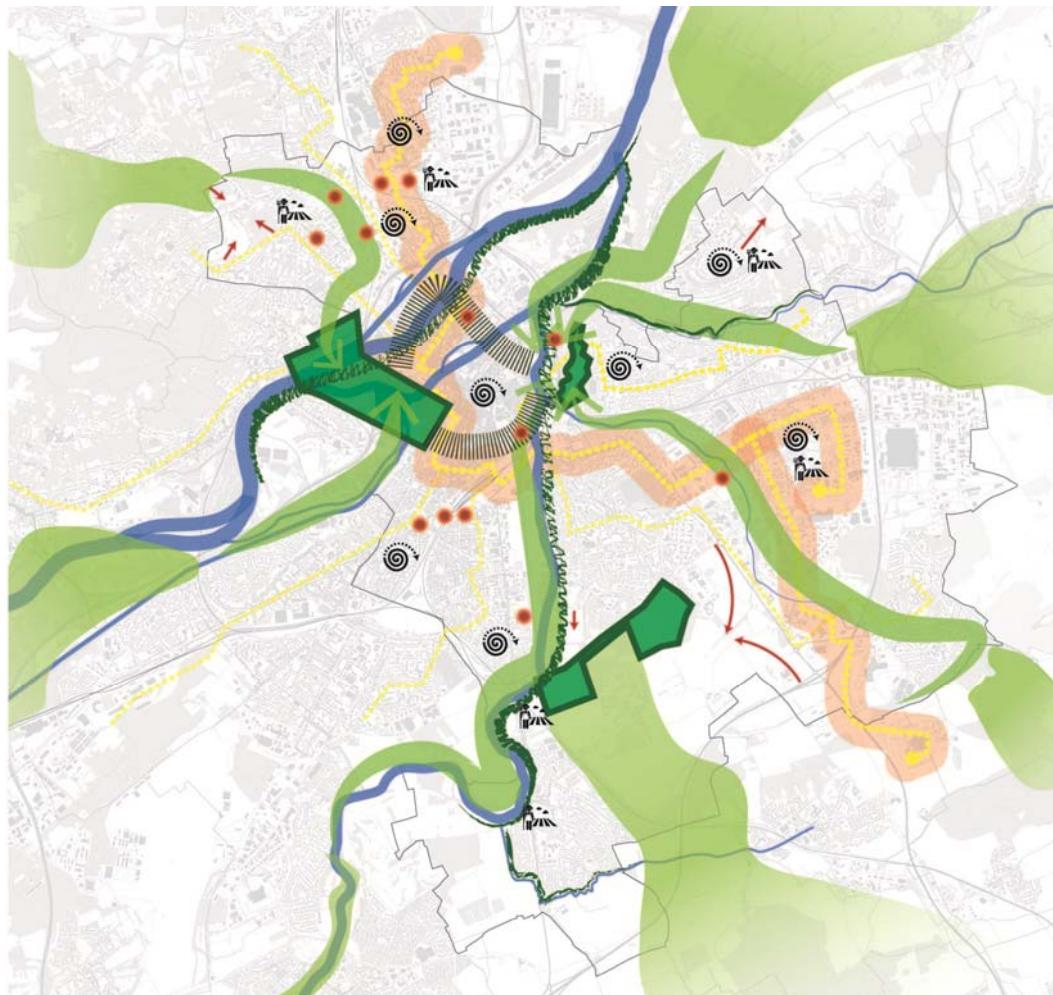
1/ Mobiliser prioritairement le foncier au sein de l'enveloppe urbaine en cohérence avec l'offre de TC et les polarités existantes

2/ Prévoir des extensions maitrisées de l'enveloppe urbaine

3/ Proposer une offre de logements adaptés et favoriser la diversité des modes d'habiter

4/ Favoriser la construction ou la transformation d'une ville respectueuse et vertueuse du point de vue de l'environnement

- Accompagner le développement du réseau de chauffage urbain pour lutter contre la pollution de l'air
- Favoriser les constructions économes en énergie dans les projets d'aménagement d'ensemble (tendre vers les bâtiments à énergie positive)
- Inciter à l'utilisation des énergies renouvelables
- Prendre en compte le relief et le ruissellement dans les aménagements futurs et accompagner une politique incitative de la gestion des eaux pluviales (infiltration, gestion à la parcelle,...)



Mettre la nature en réseau au service des habitants

- Ring vert autour du cœur de ville
- Connexions paysagères et environnementales avec le grand territoire
- Continuités écologiques structurantes
- Principaux espaces de nature en ville
- Trame bleue
- Ripisylve
- Agriculture urbaine

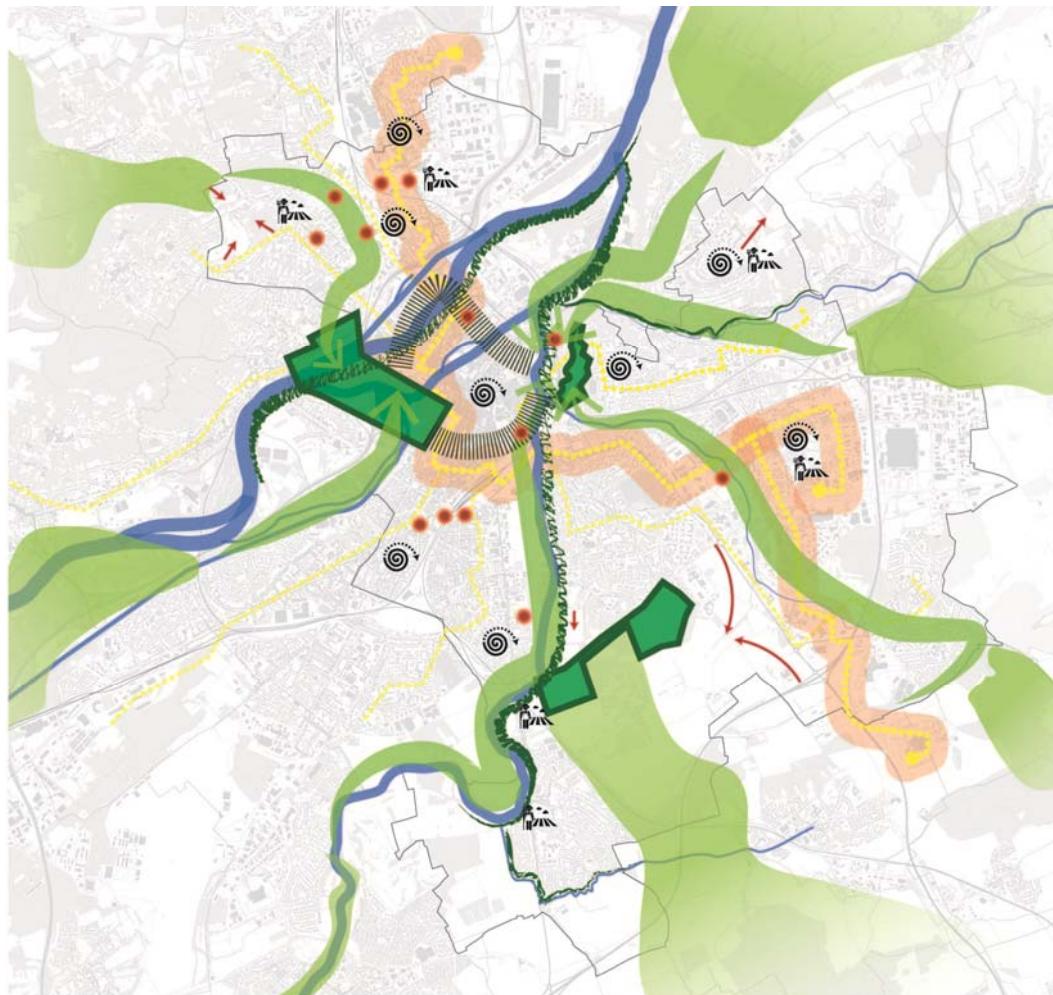
Prioriser un développement au sein de l'enveloppe urbaine en cohérence avec l'offre de transports en commun

- Lignes structurantes de TC
- Périmètre d'influence du METTIS (densification)
- Requalification du parc de logements
- Sites principaux de renouvellement urbain et de densification
- Espaces d'extension maîtrisés

ORIENTATION GENERALE N°2 METZ VIGILANTE A L'EQUILIBRE VILLE-NATURE

5/ Préserver l'armature écologique et conforter la nature en ville

- Trouver l'équilibre entre densification urbaine et préservation du cadre de vie
- Mettre en place un coefficient de biotope
- Préserver les espaces non urbanisés de la Ville (zones naturelles inscrites au PLU actuel : secteur inondable, Magny,...)
- Protéger les sites à enjeux forts pour la biodiversité (Magny, vallon de la Cheneau, fort de Queuleu,...)
- Développer les zones végétalisées en zone urbanisée pour lutter contre les îlots de chaleur urbains
- Protéger les éléments de nature en ville : arbres remarquables, parcs et jardins
- Accompagner les projets intégrant les bénéfices du végétales (toitures,...)



Mettre la nature en réseau au service des habitants

- Ring vert autour du cœur de ville
- Connexions paysagères et environnementales avec le grand territoire
- Continuités écologiques structurantes
- Principaux espaces de nature en ville
- Trame bleue
- Ripisylve
- Agriculture urbaine

Prioriser un développement au sein de l'enveloppe urbaine en cohérence avec l'offre de transports en commun

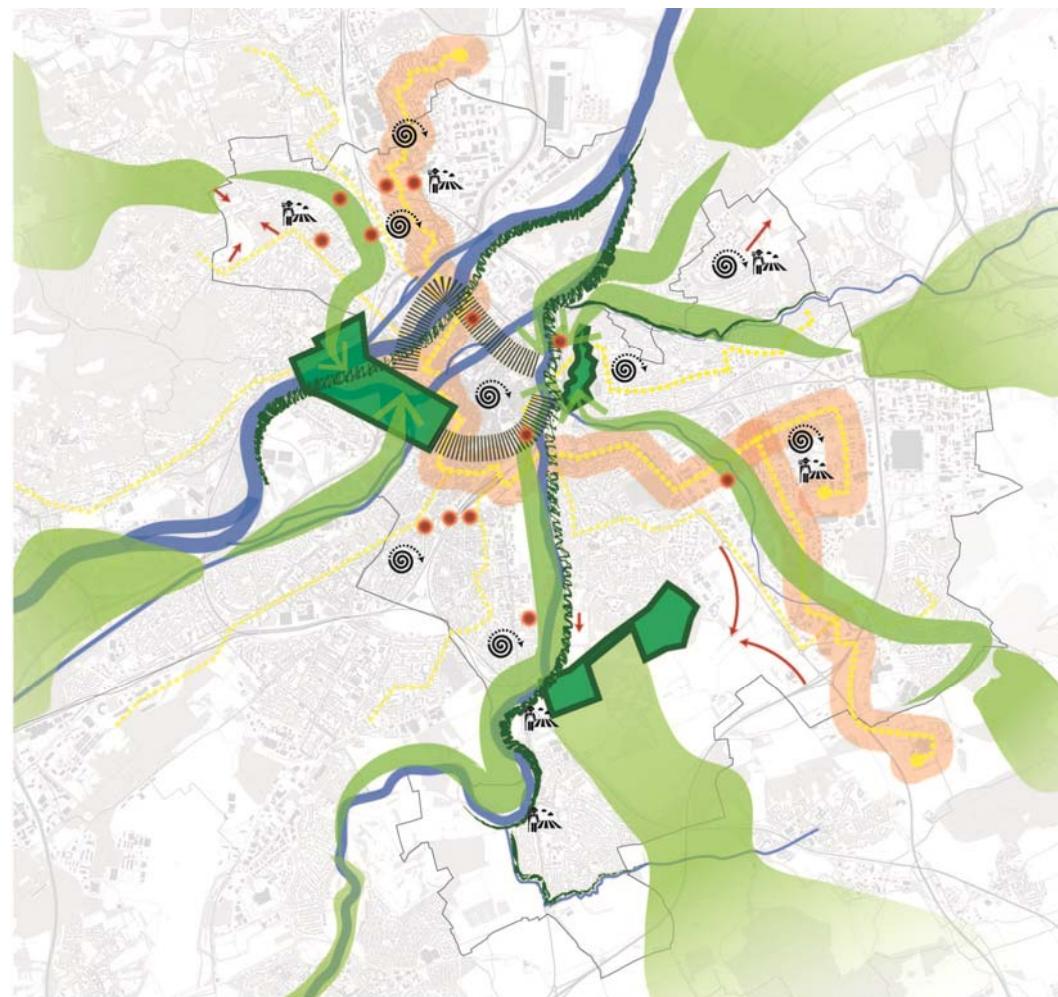
- Lignes structurantes de TC
- Périmètre d'influence du METTIS (densification)
- Requalification du parc de logements
- Sites principaux de renouvellement urbain et de densification
- Espaces d'extension maîtrisés

ORIENTATION GENERALE N°2 METZ VIGILANTE A L'EQUILIBRE VILLE-NATURE

5/ Préserver l'armature écologique et conforter la nature en ville

6/ Mettre en réseau la nature au service des habitants et la consolider comme une ressource

- Développer un espace de promenade sur le pourtour du centre d'agglomération ("ring vert")
- Favoriser le développement et le maintien de l'armature verte pour développer les liaisons douces
- Préserver les zones humides remarquables et d'intérêt majeur, les ripisylves



Mettre la nature en réseau au service des habitants

- Ring vert autour du cœur de ville
- Connexions paysagères et environnementales avec le grand territoire
- Continuités écologiques structurantes
- Principaux espaces de nature en ville
- Trame bleue
- Ripisylve
- Agriculture urbaine

Prioriser un développement au sein de l'enveloppe urbaine en cohérence avec l'offre de transports en commun

- Lignes structurantes de TC
- Périmètre d'influence du METTIS (densification)
- Requalification du parc de logements
- Sites principaux de renouvellement urbain et de densification
- Espaces d'extension maîtrisés

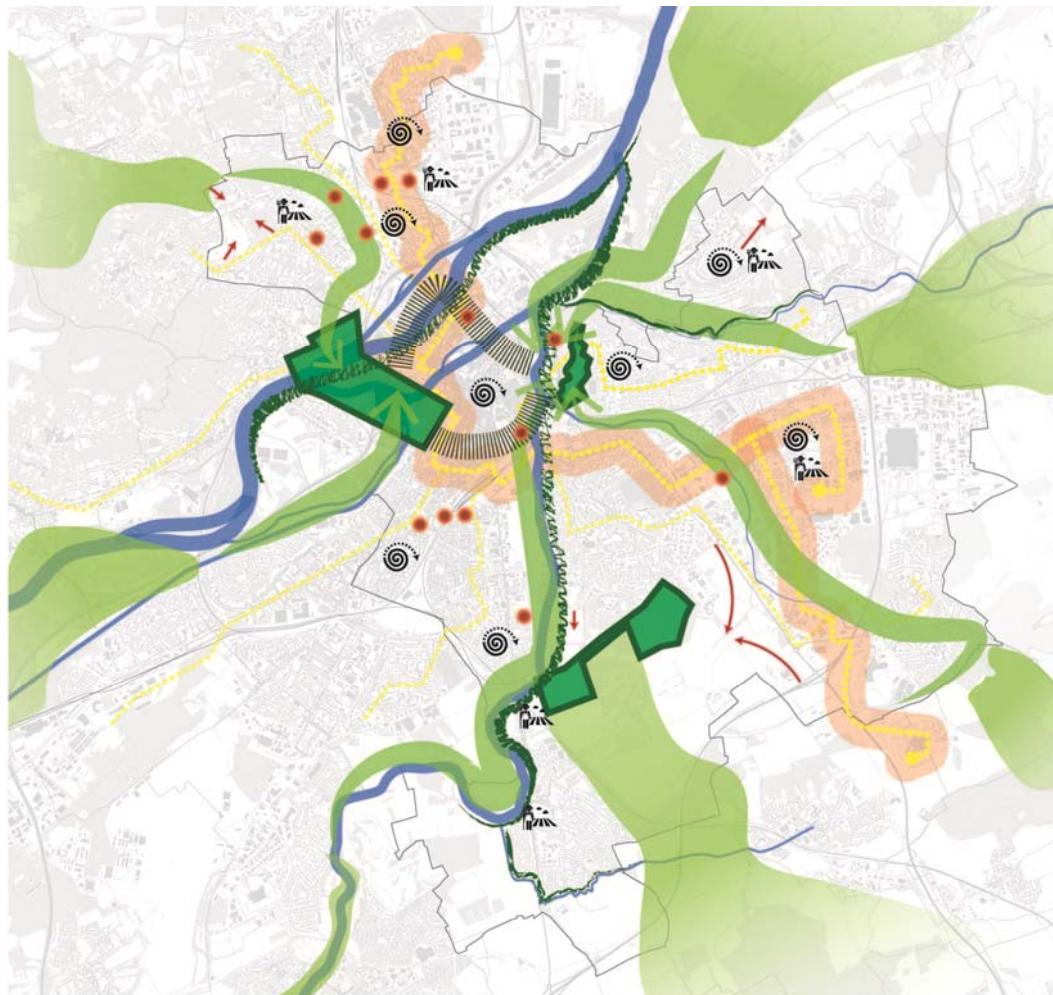
ORIENTATION GENERALE N°2 METZ VIGILANTE A L'EQUILIBRE VILLE-NATURE

5/ Préserver l'armature écologique et conforter la nature en ville

6/ Mettre en réseau la nature au service des habitants et la consolider comme une ressource

7/ Accompagner les projets en cours et favoriser les expérimentations en matière d'agriculture urbaine

Préserver des espaces dans la ville (ou transformation) pour développer des projets d'agriculture urbaine (Borny, Vallières, DLP) et de jardins familiaux



Mettre la nature en réseau au service des habitants

- Ring vert autour du cœur de ville
- Connexions paysagères et environnementales avec le grand territoire
- Continuités écologiques structurantes
- Principaux espaces de nature en ville
- Trame bleue
- Ripisylve
- Agriculture urbaine

Prioriser un développement au sein de l'enveloppe urbaine en cohérence avec l'offre de transports en commun

- Lignes structurantes de TC
- Périmètre d'influence du METTIS (densification)
- Requalification du parc de logements
- Sites principaux de renouvellement urbain et de densification
- Espaces d'extension maîtrisés

ORIENTATION GENERALE N°2 METZ VIGILANTE A L'EQUILIBRE VILLE-NATURE

5/ Préserver l'armature écologique et conforter la nature en ville

6/ Mettre en réseau la nature au service des habitants et la consolider comme une ressource

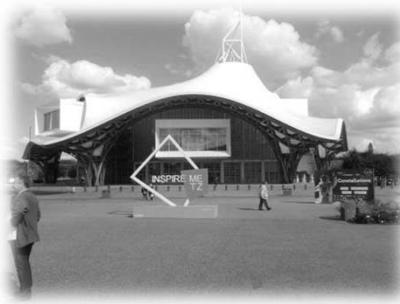
7/ Accompagner les projets en cours et favoriser les expérimentations en matière d'agriculture urbaine

8/ Tenir compte de la vulnérabilité du territoire

Privilégier le développement de l'urbanisation en dehors des zones d'aléas : inondation, mouvement de terrain, risque technologique

UN RECIT AUTOUR DE 3 ORIENTATIONS GENERALES

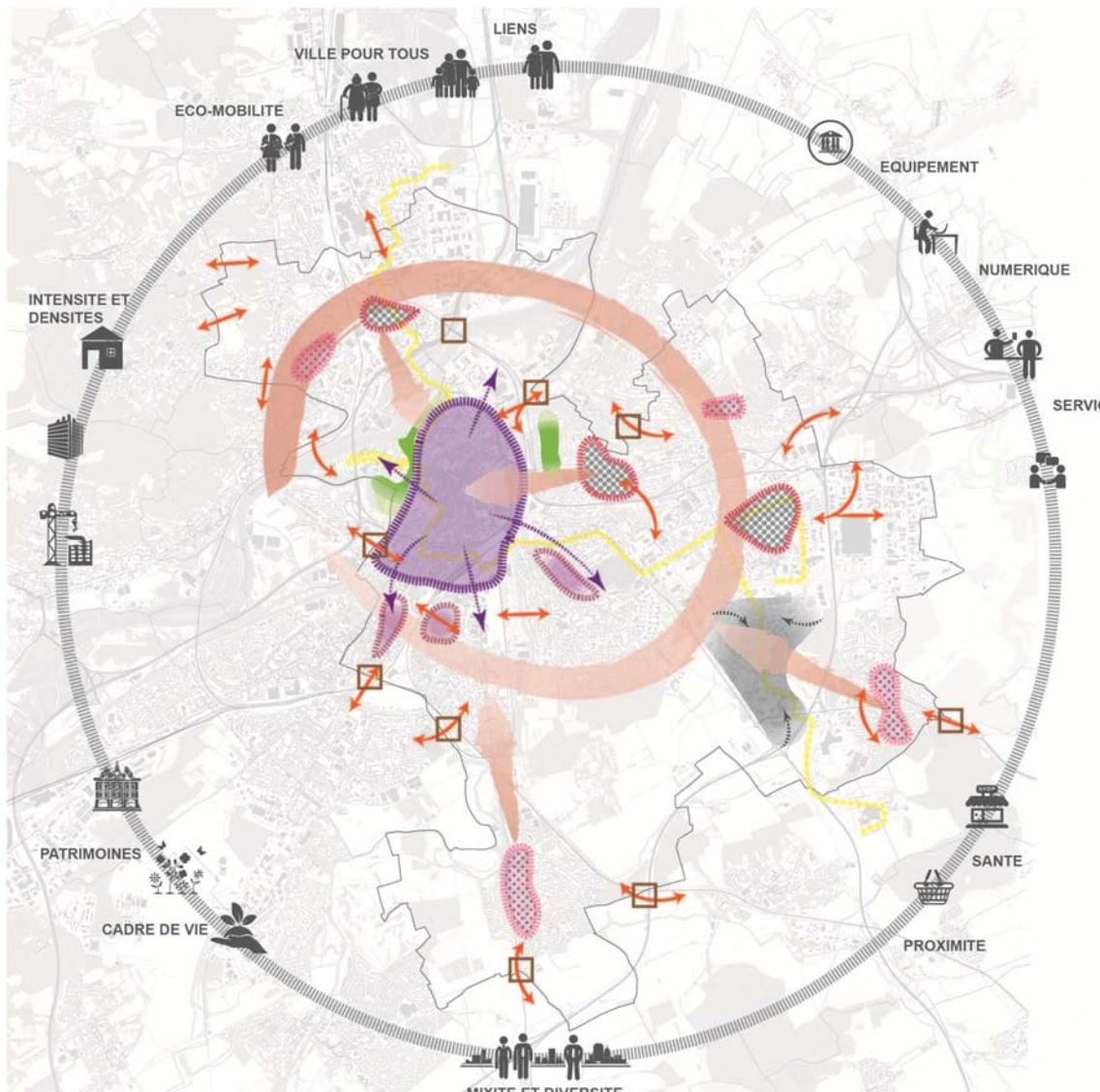
METZ CŒUR
METROPOLITAIN,
RAYONNANT ET
ATTRACTIF



METZ VIGILANTE
A L'EQUILIBRE
VILLE-NATURE



METZ, VILLE DES
PROXIMITES
FAVORISANT LES
LIENS ET LA QUALITE
DU CADRE DE VIE



Renforcer l'armature urbaine entre rayonnement et proximité

- Un cœur d'agglomération élargi
- Des polarités intermédiaires
- Des faubourgs relais
- Des polarités villageoises
- Une polarité technopolitaine

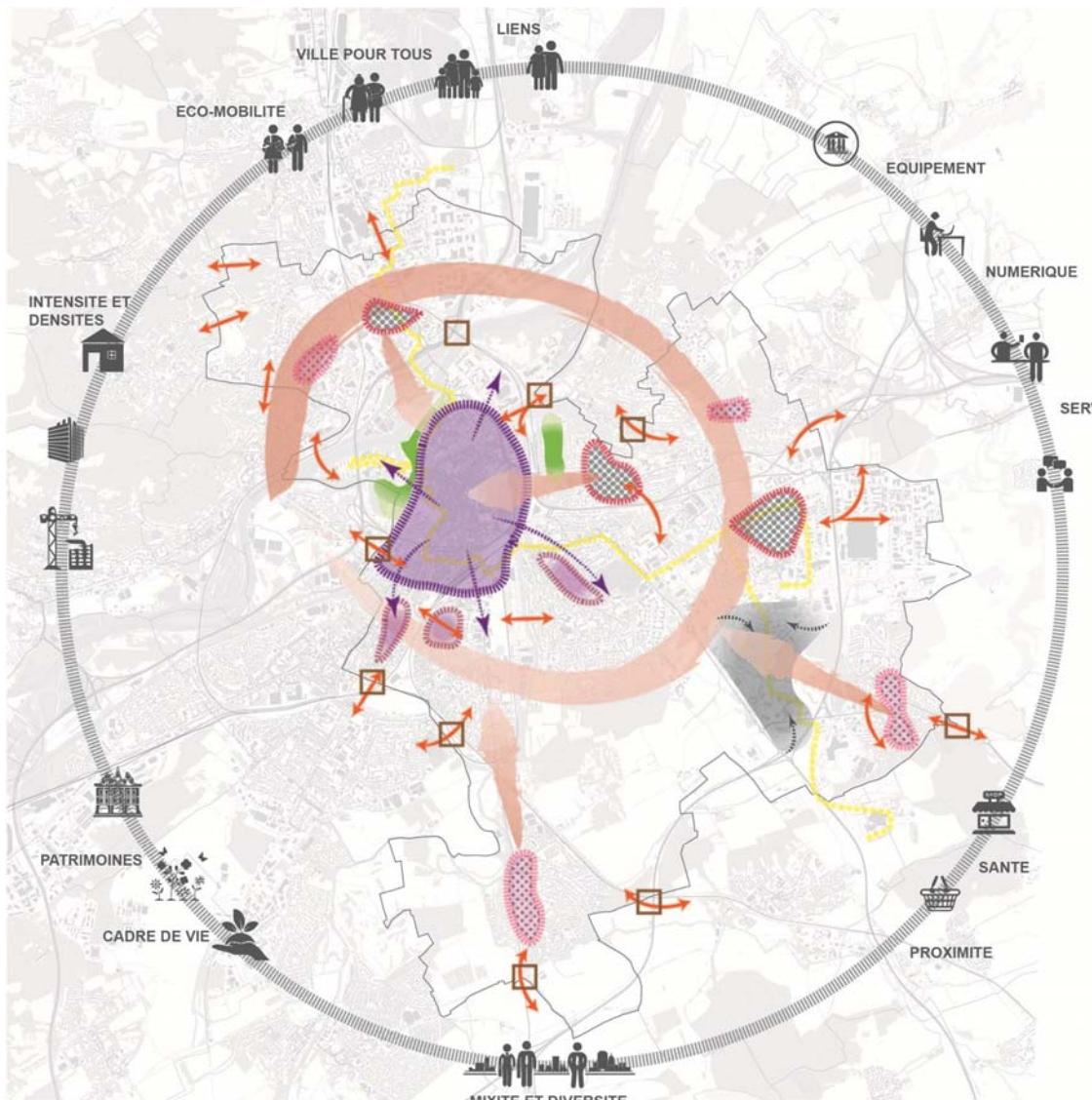
Assurer la perméabilité et la connectivité du territoire pour tous

- Des polarités en réseau
- Des connexions interquartiers
- Des entrées de ville
- Des espaces de loisirs structurants/émergents
- Lignes METTIS

ORIENTATION GENERALE N°3 METZ, VILLE DES PROXIMITES FAVORISANT LES LIENS ET LA QUALITE DU CADRE DE VIE

1/ Conforter l'armature urbaine autour du cœur d'agglomération attractif et des dynamiques de quartiers

- Elargir le centre-ville au sud de la gare de Metz-Ville
- Tendre vers la reconquête des immeubles en centre-ville (règlement PSMV)
- Prendre en compte l'avenir du commerce, des services, des administrations, du tertiaire, de l'artisanat et du numérique en centre-ville
- Eviter l'étalement commercial et des services et renforcer les pôles de proximité



Renforcer l'armature urbaine entre rayonnement et proximité

- Un cœur d'agglomération élargi
- Des polarités intermédiaires
- Des faubourgs relais
- Des polarités villageoises
- Une polarité technopolitaine

Assurer la perméabilité et la connectivité du territoire pour tous

- Des polarités en réseau
- Des connexions interquartiers
- Des entrées de ville
- Des espaces de loisirs structurants/émergents
- Lignes METTIS

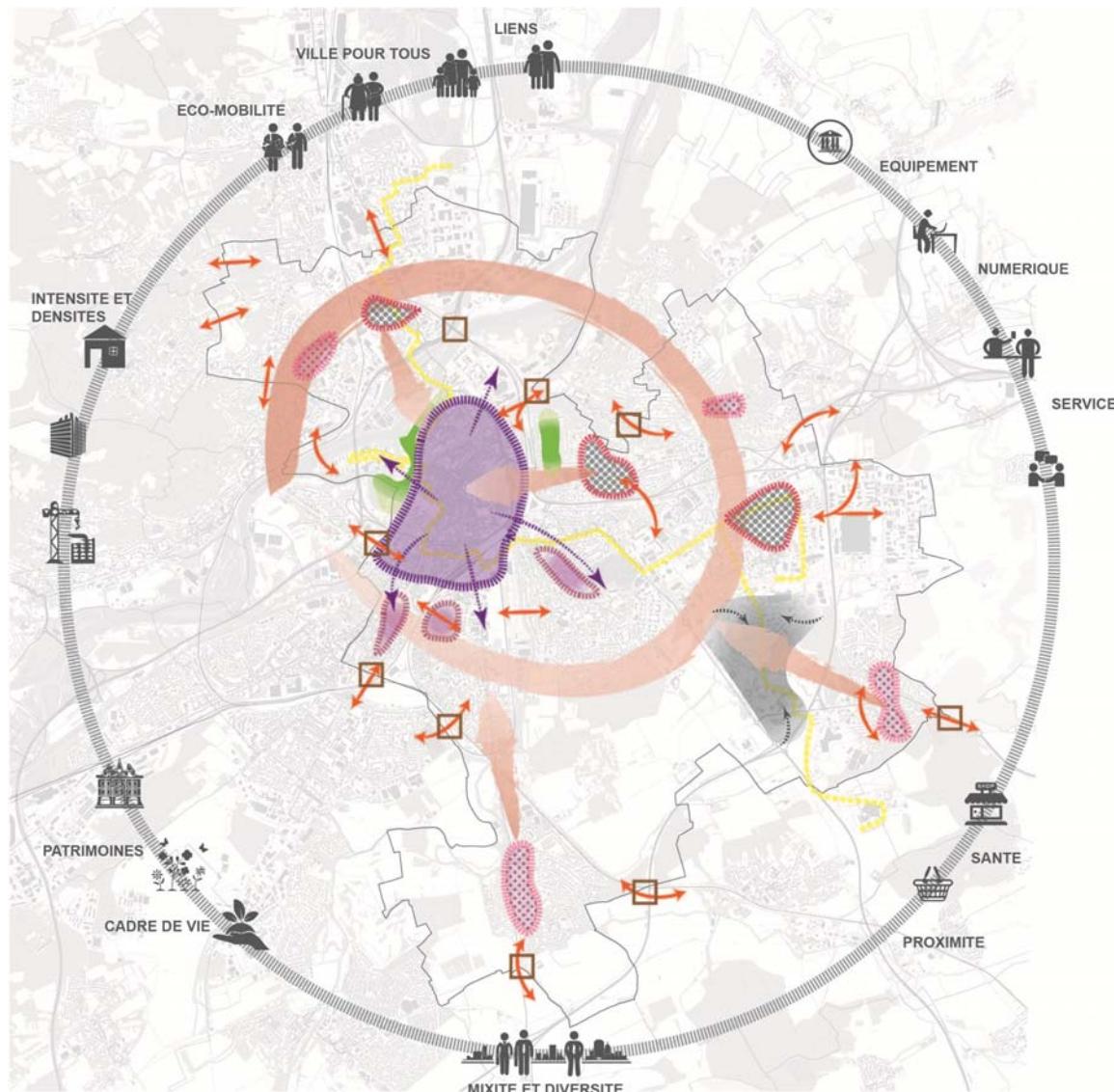
ORIENTATION GENERALE N°3 METZ, VILLE DES PROXIMITES FAVORISANT LES LIENS ET LA QUALITE DU CADRE DE VIE

1/ Conforter l'armature urbaine autour du cœur d'agglomération attractif et des dynamiques de quartiers

2/ Favoriser la mixité fonctionnelle pour répondre aux besoins de proximité

Offre de service, de commerces, d'équipements, de logements, d'établissements de soins dans les opérations de renouvellement urbain, la reconversion de friche, les dents creuses et les cœurs d'îlot

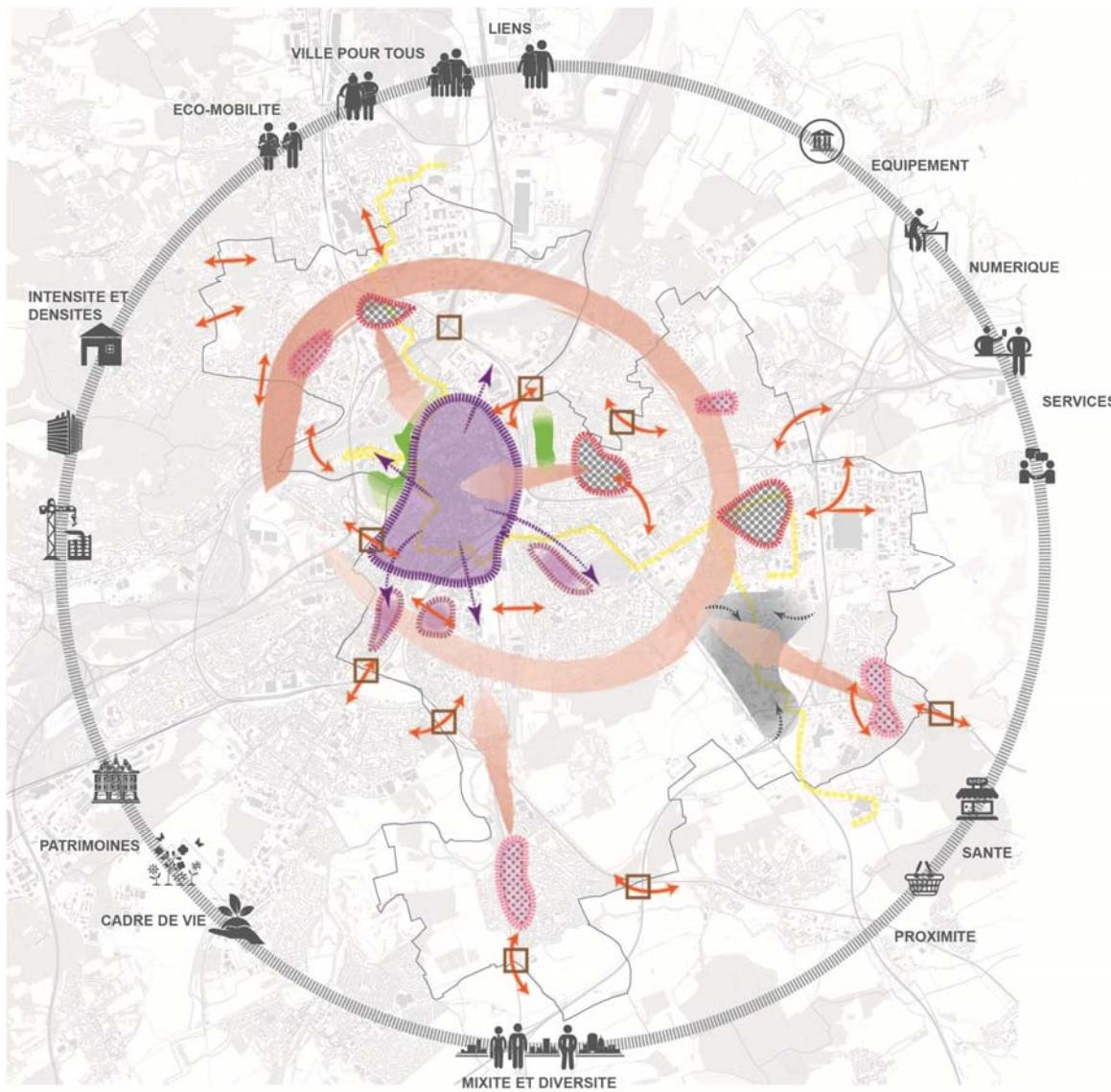
- Veiller à maintenir et à produire des formes urbaines et des constructions diversifiées et innovantes
- Poursuivre l'effort de modernisation des écoles et de diversification des services



ORIENTATION GENERALE N°3 METZ, VILLE DES PROXIMITES FAVORISANT LES LIENS ET LA QUALITE DU CADRE DE VIE

3/ Promouvoir l'éco-mobilité et la perméabilité du territoire

- Encourager et favoriser une circulation apaisée dans les coeurs de quartiers (zones 30, zone de rencontre,...)
- Renforcer la perméabilité piétonne et cyclable sur le territoire, entre les quartiers, en réduisant les effets de coupure (ex. digue de Wadrinau)
- Adapter l'offre et la demande de stationnement en fonction de la particularité des quartiers
- Permettre le développement des aménagements et services spécifiques à l'Ecomobilité (rabattement, aires covoiturage, statio. vélos)
- Accompagner la desserte en TC de l'Actipôle
- Encourager la mutualisation des aires de stationnement
- Requalifier certaines entrées de ville



Renforcer l'armature urbaine entre rayonnement et proximité

- Un cœur d'agglomération élargi
- Des polarités intermédiaires
- Des faubourgs relais
- Des polarités villageoises
- Une polarité technopolitaine

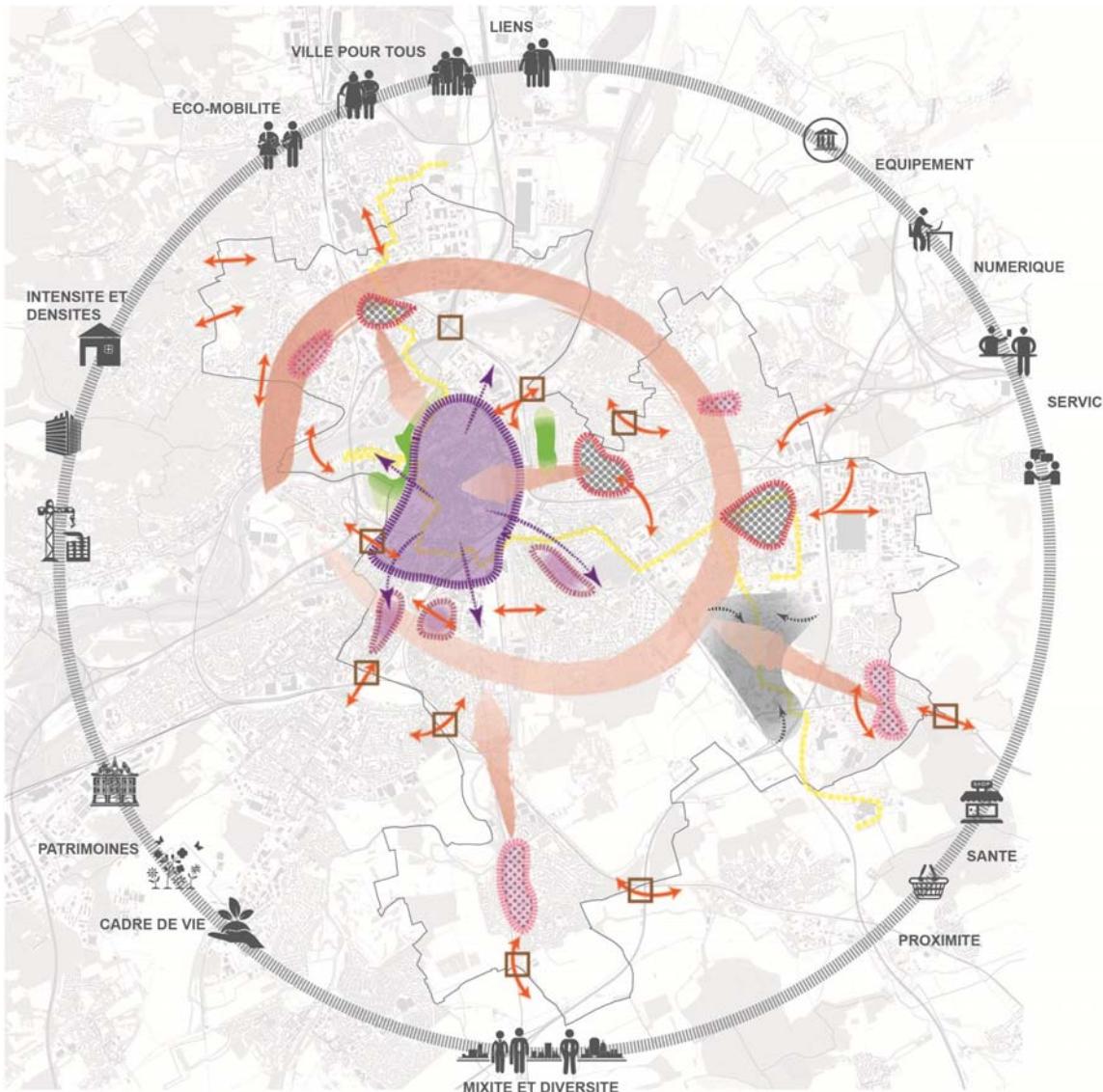
Assurer la perméabilité et la connectivité du territoire pour tous

- Des polarités en réseau
- Des connexions interquartiers
- Des entrées de ville
- Des espaces de loisirs structurants/émergents
- Lignes METTIS

ORIENTATION GENERALE N°3 METZ, VILLE DES PROXIMITES FAVORISANT LES LIENS ET LA QUALITE DU CADRE DE VIE

4/ Promouvoir la qualité du cadre de vie pour tous : santé, bien-être et loisirs

- Rester vigilant aux impacts du projet A31bis sur le fonctionnement du territoire communal
- Intégrer la problématique de collecte des déchets (espaces de stockage avant collecte, tri, gaspillage)
- Favoriser la reconversion du patrimoine fluvial (maison VNF, ex. Point P)
- Requalifier ou transformer l'auberge de jeunesse, le camping de Metz et les berges de la Moselle
- Réimager et intensifier le fort de Bellecroix comme espace de loisirs pour les touristes et les habitants
- Rééquilibrer les services de santé dans tous les quartiers
- Prendre en compte les nuisances sonores et la qualité de l'air (densification autour des axes de TC, isolation des bâtiments, dispositions architecturales,...)
- Préserver les zones de captages



Renforcer l'armature urbaine entre rayonnement et proximité

- Un cœur d'agglomération élargi
- Des polarités intermédiaires
- Des faubourgs relais
- Des polarités villageoises
- Une polarité technopolitaine

Assurer la perméabilité et la connectivité du territoire pour tous

- Des polarités en réseau
- Des connexions interquartiers
- Des entrées de ville
- Des espaces de loisirs structurants/émergents
- Lignes METTIS

ORIENTATION GENERALE N°3 METZ, VILLE DES PROXIMITES FAVORISANT LES LIENS ET LA QUALITE DU CADRE DE VIE

1/ Conforter l'armature urbaine autour du cœur d'agglomération attractif et des dynamiques de quartiers

2/ Favoriser la mixité fonctionnelle pour répondre aux besoins de proximité

3/ Promouvoir l'éco-mobilité et la perméabilité du territoire

4/ Promouvoir la qualité du cadre de vie pour tous : santé, bien-être et loisirs

5/ Développer une ville intelligente

Poursuivre le développement des services et des équipements numériques (fibre optique, accès au numérique et à l'information, ville connectée)



OBJECTIF DEMOGRAPHIQUE MODERATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

Objectifs démographiques – constats

- Perte de 4 000 habitants environ sur la période 1999 (123 800 hab.) > 2012 (119 500 hab.)
- Moins de 118 000 habitants en 2014 (117 600 hab.)
- Principales causes : périurbanisation / desserrement des ménages / coûts du logement / baisse des emplois
- Conséquences : perte de jeunes ménages avec enfants et vieillissement de la population

Objectif démographique - ambitions

> Horizon 2030 / 2035

- **Objectif démographique**

Endiguer la perte d'habitants et viser un retour au niveau de population de 1999 et 2007

> 124 000 habitants environ

Modération de la consommation de l'espace

Une consommation foncière annuelle moyenne de 27 ha (1999 > 2012), majoritairement destinée à l'activités ces dernières années.

Objectif général SCoTAM : réduire de 50 % environ la consommation foncière

Trouver un équilibre entre :

- la nécessité de modérer la consommation d'espaces
- le renforcement du rôle central de la ville de Metz dans l'armature territoriale (Metz Métropole et SCoTAM)

Modération de la consommation de l'espace

Réorienter le mode de développement de la ville vers de l'intensification urbaine

- S'appuyer prioritairement sur le potentiel de renouvellement urbain et de densification en cohérence avec l'offre de transports en commun et les polarités existantes
- Recourir aux extensions urbaines dans un second temps
- S'orienter vers une diminution de la consommation foncière par deux